



3 février
2014

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANGÈLE-DE-MONNOIR

À une session ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir tenue le lundi 3 février 2014 à compter de 19 h en la salle du Conseil municipal au 7 chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir et à laquelle sont présents Monsieur Michel Picotte, maire et mesdames et messieurs les conseillers suivants :

M. Denis Paquin, conseiller au poste # 1
Mme Thérèse Larose D'Amours, conseillère au poste # 2
Mme Josée Desrochers, conseillère au poste # 3
M. Claude Gingras, conseiller au poste # 4
M. Francis Côté, conseiller au poste # 5
M. Nicolas Beaulne, conseiller au poste # 6

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Mme Jacqueline Houle, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

14-02-016 Ouverture de la session (1)

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** d'ouvrir la session à 19 h 04.
Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-02-017 Approbation de l'ordre du jour (2)

1. Ouverture de la séance
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 Séance ordinaire du 13 janvier 2013 (voir point 3.1)
4. Correspondance (copie ci-jointe)
 - 4.1 Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
 - Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ pour 2013, 82 916 \$
 - 4.2 M. Daniel Rondeau – Comité d'Alphabétisation Locale de Marieville CALM
 - Demande une rencontre pour mieux cerner les besoins (copie transmise à M. Michel Picotte)
 - 4.3 Jean-François Durivage – Festival du Triangle Noir
 - Demande d'appui financier de 250 \$ pour la 7^e édition du Festival du Triangle Noir qui aura lieu les 15 et 16 août prochain à St-Césaire
5. Correspondance (copie et document disponibles sur demande)
 - 5.1 UPA – Fédération du l'UPA de la Montérégie
 - Demande de commandite pour le Gala des Agristars 2014 qui aura lieu le 9 avril 2014
 - 5.2 Bureau du Lieutenant-gouverneur
 - Invitation à transmettre la candidature d'un aîné dans le cadre du programme Distinctions honorifiques afin d'attribuer une médaille du Lieutenant-gouverneur pour l'engagement de celle-ci (copie transmise à M. Michel Picotte (copie transmise à M. Michel Picotte)

- 5.3 Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé
- Invitation à participer à la 9^e édition de la Fête des voisins qui aura lieu le 7 juin (copie remise à M. Michael Bernier)
- 5.4 CLD au Cœur de la Montérégie
- Invitation aux entrepreneurs à participer au 16^e concours québécois en entrepreneuriat (copie transmise à Michael Bernier pour le bulletin municipal)
- 6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
[6.1.1](#) Approbation des comptes et salaires (voir point 6.1.1)
[6.1.2](#) Autorisation pour la formation en ligne, directrice générale, pour Mme Pierrette Gendron
[6.1.3](#) Renouvellement du contrat avec Backup en Ligne pour effectuer des copies de nos données informatiques pour 2014 (voir point 6.1.3)
- 6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE
[6.2.1](#) Dépôt du rapport intitulé « Année en revue » 2013 pour le Service de sécurité incendie de Sainte-Angèle-de-Monnoir préparé par M. Kevin Robinson (voir point 6.2.1)
[6.2.2](#) Nommer M. Carl Rodier pour siéger sur le comité de la santé et sécurité au travail de la MRC de Rouville en remplacement de M. Bernier Lachance
- 6.3 TRANSPORT
[6.3.1](#) Retenir les services de monsieur Alain Charbonneau, ingénieur, pour préparer le devis pour demander des soumissions publiques concernant les travaux de réfection de la rue Boulais et du pavage au rang de la Côte-Double
[6.3.2](#) Demande de soumission pour la tonte des terrains municipaux (voir point 6.3.2)
[6.3.3](#) Demande d'achats d'équipements (balai pour les trottoirs et laveuse à pression) pour les travaux publics (voir point 6.3.3)
- 6.4 HYGIÈNE DU MILIEU
[6.4.1](#) Adoption du règlement numéro 455-14 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant les 22, 23 et 24 juin 2014 (voir point 6.4.1)
[6.4.2](#) Engagement de M. Steve Therrien, expert biologiste, de Biome Environnement relativement au respect de la bande riveraine
- 6.5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 6.6 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 6.7 LOISIRS ET CULTURE
[6.7.1](#) Achat d'un réfrigérateur commercial au centre communautaire (voir point 6.7.1)
[6.7.2](#) Réviser le prix de la location de la salle (actuellement : 200 \$)
[6.7.3](#) Embauche du personnel pour la semaine de relâche 2014
- 6.8 FRAIS DE FINANCEMENT
7. Affaires commencées
8. Période de questions
9. Documents d'information (copie ci-jointe)
10. Documents d'information (copie et document disponibles sur demande) :
- Infolettre Inter Action express, 28 janvier 2014
 - UPA, Communiqué du 29 janvier 2014
11. Offres de services (copie et document disponibles sur demande) :
12. Affaires diverses
13. Clôture de la session

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** que l'ordre du jour soit et est approuvé et que tout autre sujet d'intérêt public puisse être ajouté à la rubrique "Affaires diverses".

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-02-018 Adoption du procès-verbal (3.1)

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 janvier 2014 soit et est adopté tel qu'il a été rédigé.

Que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture étant donné qu'une copie dudit procès-verbal a été transmise à tous les membres du conseil avant ce jour.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-02-019 Candidature d'un aîné dans le cadre du programme « Distinctions honorifiques » (5.2)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** de présenter la candidature de madame Hélène Viens, présidente de la Fabrique de Sainte-Angèle-de-Monnoir dans le cadre du programme « Distinctions honorifiques » afin d'attribuer une médaille du Lieutenant-gouverneur pour l'engagement de celle-ci.

Il est également **résolu** que la présentation de cette candidature pourrait être reportée à l'an prochain vu le délai très court pour le dépôt de la candidature et qu'il faut faire des recherches pour rédiger un texte décrivant son action bénévole et son impact ainsi que le contexte dans lequel elle a fait preuve de dépassement de soi et d'abnégation.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-02-020 Approbation des comptes et salaires payés (6.1.1)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que les comptes et salaires suivants soient et sont approuvés et que la directrice générale soit autorisée à les payer et qu'un certificat de disponibilité a été émis à ces fins :

Listes préliminaires à l'émission des chèques	no. 2014-02-001 :	24 215,99 \$
	no. 2014-02-002 :	32 267,86 \$
	no. 2014-02-003 :	<u>19 515,03 \$</u>
Total des comptes à payer :		75 998,88 \$

SALAIRES PAYÉS		
# PAYE	PÉRIODE	MONTANT
02	<u>05-01-14 au 11-01-14</u>	5 616,57
03	<u>12-01-14 au 18-01-14</u>	5 598,56
04	<u>19-01-14 au 25-01-14</u>	9 150,40
	<u>TOTAL</u>	20 365,53

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-02-021 Autorisation à madame Pierrette Gendron, directrice générale adjointe, pour suivre le nouveau programme de formation en ligne de l'ADMQ (6.1.2)

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Denis Paquin, il est **résolu** d'autoriser madame Pierrette Gendron, directrice générale adjointe, à suivre le nouveau programme de formation en ligne offert par *l'Association des directeurs municipaux du Québec*. Cette formation de haut calibre est adaptée aux besoins de l'administration municipale dans un monde exigeant et en constante évolution.

Il est également **résolu** d'affecter un montant de 1 350 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-130-01-454 et d'engager cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-02-022 Renouvellement du contrat avec Backup en Ligne inc pour effectuer des copies de nos données informatiques pour 2014 (6.1.3)

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par M. Nicolas Beaulne, il est **résolu** de renouveler notre contrat avec Backup en Ligne inc pour effectuer des copies de nos données informatiques pour 2014 et conserver à l'extérieur des bureaux administratifs.

Il est également **résolu** d'affecter un montant de 344,24 \$ à même les crédits disponibles au poste comptable numéro 02-130-01-414 du budget 2014 et d'autoriser l'engagement de cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-02-023 Nomination de monsieur Carl Rodier, pour siéger sur le comité de la santé et sécurité au travail de la MRC de Rouville en remplacement de monsieur Bernier Lachance (6.2.2)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de nommer monsieur Carl Rodier, lieutenant, pour siéger sur le comité de la santé et sécurité au travail de la MRC de Rouville en remplacement de M. Bernier Lachance.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-02-024 Retenir les services de monsieur Alain Charbonneau, ingénieur, pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'infrastructures de voirie sur la rue Boulais et le rang de la Côte-Double (6.3.2)

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Claude Gingras, il est **résolu** de retenir les services de monsieur Alain Charbonneau, ingénieur, pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux d'amélioration d'infrastructures de voirie à exécuter sur la rue Boulais et le rang de la Côte-Double.

Il est également **résolu** d'affecter un montant de 6 000 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 22-320-00-411 et d'engager cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-02-025 Demande de soumissions pour la tonte des terrains municipaux (6.3.3)

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du document intitulé *Cahier des charges – Tonte de terrains municipaux pour 2014, 2015, 2016* et préparé en janvier 2014;

En conséquence, il est proposé par Mme Thérèse L. D'Amours, appuyé par M. Denis Paquin et **résolu** de demander des soumissions pour la tonte des terrains municipaux pour une période de trois ans à au moins trois entrepreneurs;

Il est également **résolu** que les soumissions seront reçues jusqu'à 10 h le jeudi 27 février 2014 au bureau municipal, situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir, pour être ouvertes publiquement par madame Jacqueline Houle, directrice générale, à la même heure et au même endroit.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-02-026

Achat d'équipements pour les travaux publics (6.3.4)

Sur proposition de Mme Josée Desrochers, appuyée par M. Francis Côté, il est **résolu** d'acheter chez Blanchard Mini-Moteur les équipements suivants :

- Balai de caoutchouc à installer sur la débroussailleuse qui servira à nettoyer les trottoirs, les terrains ainsi que les intersections de chemins au prix de 350 \$;
- Laveuse à pression au prix de 520 \$.

Il est également **résolu** d'affecter un montant de 870 \$ à même les crédits disponibles au poste budgétaire 02-320-01-701 et d'engager cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-02-027

Adoption du règlement 455-14 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant certains jours de l'été 2014 (6.4.1)

Considérant qu'avis de motion numéro 14-01-010 a été donné lors de la session ordinaire du 13 janvier 2014, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

Considérant que le maire mentionne que ce règlement a pour objet d'interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes de papiers les 22, 23 et 24 juin 2014;

Pour ces motifs, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** que le *Règlement numéro 455-14 interdisant l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes de papiers les 22, 23 et 24 juin 2014* soit et est adopté. Ce règlement a pour objet d'interdire, en 2014, l'épandage durant 3 jours consécutifs sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

RÈGLEMENT NUMÉRO 455-14

RÈGLEMENT INTERDISANT
L'ÉPANDAGE DE DÉJECTIONS
ANIMALES, DE BOUES OU DE
RÉSIDUS PROVENANT D'UNE
FABRIQUE DE PÂTES ET PAPIERS
LES 22, 23 ET 24 JUIN 2014

Considérant qu'en vertu des dispositions de l'article 52 de la Loi sur les compétences municipales, une municipalité peut interdire l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers pendant les jours, jusqu'à concurrence de douze, dont elle précise les dates parmi celles qui sont postérieures au 31 mai et antérieures au 1^{er} octobre, de façon que l'interdiction ne s'applique pas pendant plus de trois jours consécutifs;

Considérant que la Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir désire se prévaloir de ses dispositions afin d'interdire durant trois jours consécutifs soit les 22, 23 et 24 juin 2014 l'épandage de déjections animales, de boues ou de résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers;

Considérant qu'avis de motion numéro 14-01-010 du présent règlement a été dûment donné lors de la session ordinaire tenue le lundi 13 janvier 2014;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Côté, appuyé par Mme Thérèse L. D'Amours et **résolu** que le présent règlement numéro 455-14 décrète et statue ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Il est interdit d'épandre des déjections animales, des boues ou des résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papiers les 22, 23 et 24 juin 2014 sur le territoire de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir;

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Michel Picotte,
maire

Jacqueline Houle
directrice générale et
secrétaire-trésorière

14-02-028

Retenir les services de monsieur Steve Therrien, expert biologiste, relativement au respect de la bande riveraine (6.4.2)

Sur proposition de M. Claude Gingras, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est résolu de retenir les services de monsieur Steve Therrien, expert biologiste de la firme Biome Environnement, relativement au respect de la bande riveraine des cours d'eau et d'affecter un montant de 2 000 \$ au poste budgétaire 02-460-01-411 et d'engager cette dépense.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Le point 6.7.1 concernant l'achat d'un réfrigérateur commercial au Centre communautaire Charles-D'Auteuil est reporté à la prochaine séance.

14-02-029 Coût de location du Centre communautaire Charles-D'Auteuil (6.7.2)

Sur proposition de M. Denis Paquin, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** que le prix de location pour la salle 1 du Centre communautaire est augmenté à 300 \$ à compter du 3 février 2014. Ce nouveau prix de location inclut le nettoyage des tables et des chaises par la concierge.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

14-02-030 Embauche du personnel pour la semaine de relâche 2014 (6.7.3)

Sur proposition de M. Francis Côté, appuyée par Mme Thérèse L. D'Amours, il est **résolu** d'engager le personnel suivant pour animer la semaine de relâche qui aurait lieu du 3 mars au 7 mars 2014:

- Audrey Malette, animatrice;
- Laurence Richard, animatrice;
- Marion Coullerez, animatrice;

Il est également **résolu** que la rémunération est prévue dans un document établissant l'échelle salariale.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

Période de questions (8)

Une personne est présente lors de la période de questions prévue à cette fin.

14-02-031 Clôture de la session (13)

Sur proposition de Mme Thérèse L. D'Amours, appuyée par Mme Josée Desrochers, il est **résolu** que la session soit et est clôturée à 19 h 25.

Adoptée à l'unanimité par les conseillers

le maire

la directrice générale et secrétaire-trésorière